

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE TABLE DE CONCERTATION POUR L'AIRE PROTEGÉE DE LA ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT

MONT-JOLI, LE 18 DÉCEMBRE 2024. La MRC de La Mitis annonce la création d'une table de concertation dédiée au projet d'aire protégée de la ZEC du Bas-Saint-Laurent (BSL).

Alors que six projets d'aires protégées en territoire public ont été soumis au conseil de la MRC de La Mitis dans le cadre du dernier appel à projets du gouvernement du Québec, seule la demande de la ZEC du BSL n'a pas reçu l'appui des élus mitissiens. Face à cette situation, la MRC et la ZEC du BSL ont choisi de miser sur le dialogue et la collaboration en créant une table de concertation spécifique à ce projet.

Cette table de concertation réunira tous les utilisateurs concernés, notamment la ZEC du Bas-Saint-Laurent, les industriels forestiers, les pêcheurs, les chasseurs, les pourvoiries, les clubs de VTT et de motoneige. « L'idée est de mettre en place une table de gestion intégrée qui inclura l'ensemble des utilisateurs de la forêt publique pour que tout ce monde puisse discuter ensemble, un espace de dialogue où tous les acteurs pourront s'exprimer. Nous voulons nous assurer que l'aire protégée réponde aux besoins de conservation tout en respectant les différents usages du territoire », explique le préfet de la MRC de La Mitis, Bruno Paradis.

PRIVILÉGIER UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

Cette décision fait suite à un appel à projets du gouvernement pour la création de nouvelles aires protégées, qui a pris fin en octobre dernier. La MRC de La Mitis a choisi de ne pas appuyer immédiatement la demande de la ZEC du BSL, jugeant le délai accordé trop court et le manque d'information préjudiciable à une prise de décision éclairée. « Dans le processus, on nous demandait de nous positionner rapidement sans avoir le temps ni les outils nécessaires pour bien analyser le projet et ses impacts potentiels sur notre territoire », déplore le préfet. « Plutôt que de se prononcer dans la précipitation, nous avons choisi de privilégier une démarche collaborative. »

Le président de la ZEC du BSL, Guillaume Ouellet, se réjouit de l'annonce de cette initiative. « C'est une excellente nouvelle pour l'avenir de la ZEC, pour la biodiversité du Bas-Saint-Laurent et pour la protection de notre patrimoine naturel. La création d'une aire protégée est un enjeu crucial, et nous sommes convaincus que cette approche



collaborative nous permettra de trouver des solutions qui répondent aux besoins de conservation tout en tenant compte des réalités économiques et sociales de la région. »

La MRC de La Mitis réitère son engagement envers la protection de l'environnement et estime qu'une approche concertée permettra de concilier les différents usages du territoire et de créer des aires protégées qui répondent aux besoins de tous.

À PROPOS DE LA MRC DE LA MITIS

La MRC de La Mitis est un gouvernement municipal de juridiction provinciale, dirigée par les maires et mairesses des 16 municipalités du territoire mitissien. Elle assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destiné aux municipalités, aux organisations et aux individus. mrcmitis.ca | lamitis.ca

- 30 -

Source:

Adeline Mantyk
Responsable en communication et marketing
418 775-8445 poste 2201
amantyk@mitis.gc.ca